



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

26 JUIN 2019

Affiché le :

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	51
Présents et représentés	:	61
Votants	:	61

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	Du début de la séance au point 46
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	Du point 13 à la fin de la séance
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	Du point 12 à la fin de la séance
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	Du point 12 à la fin de la séance
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	Du point 31 à la fin de la séance
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan	
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON

M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA	
M. Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT	
Mme Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS	Du point 47 à la fin de la séance
M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES	
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI	
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN	
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à M. Michel ROUYER	Du point 31 à la fin de la séance
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD	Du point 12 au point 30

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epina-sur-Orge	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
Mme Françoise	LORTON	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
Mme Hella	KRIBI-ROMDANE	Commune de Massy	
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 30
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	Du début de la séance au point 12
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	Du début de la séance au point 11
M. Raymond	Raphaël	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	Du début de la séance au point 11
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	Du début de la séance au point 11
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

Secrétaire de séance : Rémi BETIN

Soit 47 délégués présents et 56 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance au point 7.

Soit 49 délégués présents et 59 délégués présents et représentés au point 12 (présenté avant les points 8 à 11).

Soit 50 délégués présents et 60 délégués présents et représentés du point 13 au point 30 (incluant les points 8 à 11 présentés à la suite du point 16).

Soit 51 délégués présents et 61 délégués présents et représentés du point 31 au point 45.

Soit 50 délégués présents et 61 délégués présents et représentés du point 46 à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 22 mai 2019.

2 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS ET LES AVENANTS N°1 :

- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LA DÉMOLITION DU GYMNASSE COUBERTIN ET L'AVENANT N°1 POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DES CHARDONNERETS AVEC LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours SIC avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux de démolition du gymnase Coubertin ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours SIC avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'agrandissement du gymnase des Chardonnerets ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours SIC annexée avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux de démolition du gymnase de Coubertin, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à cette affaires ;
- AUTORISE le président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours SIC avec la commune de Chilly-Mazarin pour des travaux d'agrandissement du gymnase des Chardonnerets ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

1 ABSTENTION : Mme Rafika REZGUI

- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL VALÉRY ET POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE RUE DES TEMPLIERS AVEC LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Épinay-sur-Orge pour les travaux de réfection de toiture pour son école maternelle sise rue des Templiers ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Épinay-sur-Orge pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire de son école élémentaire Paul Valéry ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées avec la commune d'Épinay-sur-Orge, leurs éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à ces affaires ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ERMITAGE : ACCUEIL PETITE ENFANCE AVEC LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours SIC avec la commune de Marcoussis pour les travaux d'aménagement de l'Ermitage : accueil petite enfance ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours SIC ci-annexée avec la commune de Marcoussis, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE D'UNE AIRE DE JEUX AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin pour les travaux de création d'une aire de jeux pour enfant au centre du village ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Saint-Aubin, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE D'ENTRÉE DE VILLE, LES TRAVAUX AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT ET L'ALLÉE PIÉTONNE DES TOURNELLES, LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LES TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX ET LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARKING RUE DE BOUTIGNY AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour les travaux d'amélioration de la signalétique d'entrée de ville ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour les travaux d'aménagement de zone de stationnement et d'une allée piétonne allée des Tournelles ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour les travaux de rénovation de l'éclairage public ;

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux pour les travaux de création d'aires de jeux ;
 - AUTORISE le Président à signer les quatre conventions de fonds de concours ci-annexées avec la commune de Saulx-les-Chartreux, leurs éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UNE SALLE À USAGE ASSOCIATIF ET DE SALLES DE STOCKAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES AVEC LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Vauhallan pour les travaux de création d'une salle à destination d'une association et de salles de stockage ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Vauhallan, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que le solde du SIC de la commune soit 192 382 euros est transféré sur l'opération n°20 d'investissement voirie sur la commune de Vauhallan ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

3 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE CRÉDITS SIC VERS L'OPÉRATION DE VOIRIE N°16 AVEC LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BÂCLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Villiers-le-Bâcle pour divers travaux d'investissement sur des espaces publics, la salle Foujita, la ferme du Bel Air et la halle des sports ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Villiers-le-Bâcle, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que 101 720 € de l'enveloppe SIC de la commune sont transférés sur l'opération n°16 d'investissement voirie sur la commune de Villiers-le-Bâcle ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ET L'AVENANT N°1 POUR LA REALISATION DE CIRCULATIONS DOUCES AVEC LES COMMUNES DE MARCOUSSIS ET NOZAY, POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE DE LA RUE ERNEST CHESNEAUX ET DE LA PLACE DE LA PAIX AVEC LA COMMUNE DE MONTLHERY ET POUR LA REALISATION D'UN OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE AVEC LA COMMUNE DE SACLAY

4.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE CIRCULATIONS DOUCES SUR LES COMMUNES DE MARCOUSSIS ET NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec les communes de Marcoussis et de Nozay pour la création d'aménagements cyclables respectivement le long de la route d'Orsay et le long de la route de Marcoussis ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées et leurs avenants éventuels ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE DE LA RUE ERNEST CHESNEAUX ET DE LA PLACE DE LA PAIX À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de Montlhéry pour les travaux de requalification de la voirie Place de la Paix et rue Ernest Chesneaux ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours ci-annexé avec la commune de Marcoussis, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UN OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE AVEC LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 30 000 € à la ville de Saclay pour le financement des travaux d'aménagement d'un observatoire ornithologique sur l'Etang Vieux de Saclay ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saclay ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Saclay, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL AVENUE DU NOYER LAMBERT À MASSY - TRANSFERTS DE CRÉDITS DU FONDS DE CONCOURS POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de Massy pour la construction d'un centre social place de l'Opéra ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours ci-annexé et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

6 – GARANTIES D'EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR :

- FRANCE HABITATION POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 73 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS SUR LE QUARTIER DE MOULON ILOT A3 NORD À GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 10 403 828 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 97814 constitué de 5 lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- ANTIN RÉSIDENCES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC SOCIAL PUBLIC DE 104 LOGEMENTS SITUÉS ROUTE DU CHÊNE ROND À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 12 418 000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90 259 constitué de 4 lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet

remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- 1001VIES HABITAT POUR LA RÉHABILITATION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 78 CHEMIN DE L'ETANG NEUF À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 597 838 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 89219 constitué de deux lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- IMMOBILIÈRE 3F POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENT SOCIAUX SITUÉS 23 RUE DU CLOS BOUQUET À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 997 000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90 259 constitué de 6 lignes de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7 - RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la répartition « dérogatoire libre » de la manière suivante :

CONTRIBUTEURS	MONTANTS
BURES-SUR-YVETTE	181 101
GIF-SUR-YVETTE	453 278
GOMETZ-LE-CHATEL	41 792
IGNY	200 291
ORSAY	381 033
PALAISEAU	780 849
SACLAY	39 455
SAINT-AUBIN	0
VAUHALLAN	38 897
VILLIERS-LE-BACLE	32 490
ULIS	0
Total communes CAPS	2 149 187
BALLAINVILLIERS	47 928
CHAMFLAN	3 586
CHILLY-MAZARIN	236 802
EPINAY-SUR-ORGE	100 590
LINAS	72 337
LONGJUMEAU	228 570
MARCOUSSIS	107 699
MASSY	392 264
MONTHERY	79 504
NOZAY	18 915
SAULX-LES-CHARTREUX	58 862
VILLEBON-SUR-YVETTE	0
VILLE-DU-BOIS	69 600
VILLEJUST	0
Total communes CAEE	1 416 657
WISSOUS	2 766
VERRIERES BUISSON	463 055
Part communes	4 031 665
Part CPS	7 918 509
TOTAL	11 950 174

Les points 8 à 11 sont présentés après le point 16.

12 - ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté Paris-Saclay, ci-annexé, comprenant le diagnostic, la stratégie territoriale, le programme d'actions, le dispositif de suivi et d'évaluation ;

- DIT que la présente délibération et le PCAET adopté seront transmis à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et à l'Autorité environnementale ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13 - APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT "ESSONNE ENERGIES"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies », annexés à la présente délibération ;
- DECIDE le transfert au Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies » des compétences obligatoires « Réalisation d'études et de planification en matière énergétique » et « Production d'énergie issue des fermes solaires et des installations recourant à l'hydrogène » prévues aux articles 5.1.1 et 5.1.2 des statuts annexés ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Essonne d'autoriser la création du Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Energies » ;
- INDIQUE que la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à ce syndicat fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil communautaire ;
- AUTORISE le Président, ou son délégataire, à signer tout document afférent à la création ou l'adhésion à ce syndicat.

2 CONTRE : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE

8 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. David ROS, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, Mme Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT

14 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (SLIME) AVEC LE RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE "CLER"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, pour la mise en place et le financement d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée avec le Réseau pour la Transition énergétique « CLER » et ses avenants éventuels.

15 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET L'ALEC OE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, relative à la mise en œuvre du programme d'actions départemental de lutte contre la précarité énergétique : volet « repérage » via un Service Local

- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée avec le Conseil départemental et l'ALEC OE et ses avenants éventuels.

16 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'ALEC OE POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention de 148 793 € à l'association « Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne » pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

8 - ZAC DE CORBEVILLE - ACCORD SUR LE PRINCIPE DE REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE son accord sur le principe de réalisation des équipements publics suivants par l'EPAPS, dans le cadre de la ZAC de Corbeville :
 - la lisière, les zones humides, les espaces naturels et le corridor écologique
 - les réseaux de communications électroniques
 - les locaux techniques
 - les installations de recharge de véhicules électriques
 - les voiries hors RD128 et les circulations douces y compris celles liées à la RD128
 - les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
 - le réseau d'eau potable
 - les espaces publics et espaces verts liés à la voirie
 - sur la commune d'Orsay, l'ouvrage de franchissement inter quartiers et le pôle culturel
 - et sur la commune de Saclay, le réseau d'électricité.
- DONNE son accord sur le principe de réalisation de l'équipement public suivant par la Communauté d'agglomération et à ses frais, dans le cadre de la ZAC de Corbeville : l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- DIT que les modalités d'incorporation dans son patrimoine et de reprise en gestion de ces équipements publics seront préalablement définies, après appréciation des coûts de fonctionnement des équipements à transférer et précision, pour chacun des équipements, des conditions techniques et financières ainsi que de l'échéancier d'incorporation et de transfert de gestion ;
- DIT que la Communauté d'agglomération s'engage à accompagner l'EPAPS, maître d'ouvrage du pôle culturel, et la commune dans la recherche de financements externes pour la réalisation de cet équipement public d'envergure ;
- DEMANDE qu'Ile-de-France Mobilités poursuive ses études sur la réalisation effective d'un transport par câble reliant la vallée et le plateau de Saclay et travail à la faisabilité financière de ce projet, en collaboration étroite avec les villes, la CPS, l'Université de Paris-Saclay, POLVI, le tissu associatif, et les acteurs économiques et institutionnels concernés ;
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2 CONTRE : Mme Patricia LECLERCQ, Mme Catherine DELAITRE

9 - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- EMET un avis favorable sur le programme des équipements publics de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;
- RAPPELLE son avis défavorable à l'implantation du SMR-SMI au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;
- DIT que la décision sera transmise au Préfet et à ses services pour permettre la prise d'arrêté sur cette procédure.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'intervention foncière avec la Commune de Ballainvilliers et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ses avenants éventuels et les actes nécessaires à son exécution.

11 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION STRATÉGIQUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention stratégique avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à signer la convention stratégique, ses avenants éventuels et les actes nécessaire à son exécution.

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MEDEF ESSONNE POUR LA CÉRÉMONIE DES 91 D'OR - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat pour l'organisation de l'édition 2019 ;
- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € au MEDEF Essonne dans le cadre de l'organisation des 91 d'Or qui se tiendra le 05 décembre 2019 ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2019, fonction, chapitre et article nécessaires.

1 ABSTENTION : Mme Catherine DELAITRE

18 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS SACLAY, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC - SIMI 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la signature d'une convention constitutive de groupement de commande ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DE LA PARCELLE BO46 SUR LE FONCIER DE L'ORME À MOINEAUX AUX ULIS AVEC LES CONSORTS LECOEUR/MIGNIER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée BO numéro 46 pour une surface de 2 332 m² entre les consorts Lecoœur/Mignier et la Communauté Paris-Saclay par acte authentique à venir en l'office notarial « Huberland, Camprodon, De Freitas Barreto, Viera & Jauffret Notaires » sis 13 rue Édouard Branly 91120 Palaiseau pour un montant de 104 940 € hors frais d'actes et de mutation ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente, ses avenants éventuels, et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget annexe « Aménagement » de l'année 2019.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DES MARCHÉS PUBLIC N°19 002 ET N°19 003 RELATIFS À LA FOURNITURE DE SIGNALÉTIQUE INTERNE ET DE SIGNALISATION DE JALONNEMENT DANS DIVERS PARS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

20.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°19 002 RELATIF À LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION INTERNE (LOT N°1) DE DIVERS PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à notifier à Paris Sud Aménagement son accord pour la signature du marché public à bons de commande n°19.002 « Fournitures de panneaux de signalisation externe de ZAE Communautaires Multisites » avec Signaux Girod, conformément à son mandat conclu avec la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

20.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°19 003 RELATIF À LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE JALONNEMENT EXTERNE (LOT N°2) DE DIVERS PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à notifier à Paris Sud Aménagement son accord pour la signature du marché public à bons de commande n° 19.003 « Fournitures de panneaux de signalisation externe de ZAE communautaires Multisites » avec Signature, conformément à son mandat conclu avec la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION ATTACHÉE AU PLAN DE REVITALISATION SANOFI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de convention avec SANOFI ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

22 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA SPL WIPSE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET L'ANIMATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport d'activité de la SPL WIPSE, pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette pour l'année 2018.

23 - APPROBATION DU RAPPORT 2018 DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY DE LA SPL WIPSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport des administrateurs sur l'activité de la SPL WIPSE pour l'année 2018 ;
- PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et à la SPL WIPSE.

24 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018 de collecte des déchets de la Communauté Paris-Saclay, ci-annexé ;
- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018 de collecte des déchets de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public.

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les huit communes dont la Communauté d'agglomération exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;
- PRECISE que le règlement s'applique à l'ensemble des huit communes dont la Communauté d'agglomération exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;
- DIT que le présent règlement sera adressé à chacune des huit villes permettant aux maires d'établir un arrêté municipal, dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, pour son application sur le territoire communal.

26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE BORNES AÉRIENNES D'APPORT VOLONTAIRE NOUVELLE GÉNÉRATION POUR LE VERRE ET LES EMBALLAGES AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX ET LE SIREDOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec la commune de Saulx-les-Chartreux et le syndicat de traitement SIREDOM établissant les modalités dans lesquelles le SIREDOM est autorisé à occuper, exploiter et entretenir temporairement l'espace d'implantation des bornes aériennes appartenant au domaine public de la commune de Saulx-Les-Chartreux ;
- DIT que le SIREDOM assure l'entretien et l'exploitation des bornes à titre gratuit ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE SONDES PAR LE SIREDOM POUR LES BORNES EN PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec le syndicat de traitement SIREDOM établissant les modalités de mise en place de sondes pour les bornes en propriété de la Communauté Paris-Saclay sur les communes d'Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Nozay et Saulx-les-Chartreux ;
- DIT que le SIREDOM assure la pose des sondes, leur entretien et leur fonctionnement à titre gratuit ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉVACUATION ET LE NETTOYAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention de 200 000€ à la commune de Vauhallan pour l'évacuation et le nettoyage des dépôts sauvages situés sur les parcelles AI107, AI108 et AI130 ;
- AUTORISE Le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget concerné.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE CT3 LES ULIS-MASSY-SACLAY POUR LE RENFORT ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DES LIGNES 7 ET 11

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay, validé par le Conseil d'Île-de-France Mobilités du 17 avril 2019 ;
- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans l'avenant, aux entreprises Cars d'Orsay et SAVAC au titre des années 2019 et 2020 ;
- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération hors actualisation, telle que prévue dans ledit avenant pour l'évolution de la ligne 7 est de 28,2 K€HT en 2019 et 20,1 K€HT en 2020 ;
- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération hors actualisation, telle que prévue dans ledit avenant pour l'évolution de la ligne 11 est de 225,9 K€HT en 2019 et 220,2 K€HT en 2020 ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

30 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF REGIONAL RELATIF A LA GRATUITE DES PARCS RELAIS LABELLISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la gratuité pour les abonnés Navigo annuel du P+R Massy-Vilmorin dans le cadre du prochain contrat de concession ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

31 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU 1ER CONCOURS AGRICOLE "IGNY'TECH" - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de contribuer au 1^{er} concours agricole « Igny'Tech » et de verser la somme de 2 000 € (1 000 € pour le prix du lauréat et 1 000 € pour le prix coup de cœur du jury) dans le cadre de l'édition 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ICONNECTEURS PARIS-SACLAY POUR L'ÉDITION TEDX PARIS-SACLAY 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTIBUE une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association iConnecteurs Paris-Saclay pour l'organisation de l'évènement TEDx 2019 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

33 - AUTORISATION DONNÉ AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EMPLOI AVEC LE RUGBY CLUB MASSY ESSONNE (RCME)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 10 000 € au titre de l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget

34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de soutien ci-annexées selon la répartition suivante :

En fonctionnement :

- 1 000 € pour la commune de Chilly-Mazarin pour le projet : « Achat de matériel de tri sélectif pour les équipements communaux suite à l'élargissement des consignes de tri »
- 2 500 € pour la commune de Saint Aubin pour le projet : « Organisation d'une manifestation de sensibilisation à la protection de l'environnement et à l'économie circulaire "St Aubin pour demain" »
- 1 202,88 € pour la commune de Villebon-sur-Yvette pour le projet : « Achat de matériel en bois et de terre végétale dans le cadre des permis de végétaliser octroyés par la ville aux particuliers »

En investissement :

- 2 500 € pour la commune de Bures-sur-Yvette pour le projet : « Travaux de valorisation et de réhabilitation de l'Espace Naturel Sensible de la Guyonnerie »
 - 1 250 € pour la commune de Chilly-Mazarin pour le projet : « Achat de matériel de tri sélectif pour les équipements communaux suite à l'élargissement des consignes de tri »
 - 2 500 € pour la commune de Igny pour le projet : « Réalisation d'un cheminement dans le cadre de l'aménagement du parc public Saint Nicolas »
 - 2 500 € pour la commune de Palaiseau pour le projet : « Création d'un rucher pédagogique sur le site de la batterie de la Pointe à Palaiseau »
 - 2 500 € pour la commune de Saclay pour le projet : « Création de 2 refuges LPO »
 - 2 422,45 € pour la commune de Verrières-le-Buisson pour le projet : « Achat et pose de 13 nichoirs à oiseaux et chauves-souris et achat et pose de panneaux de sensibilisation »
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

35 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900029 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU LAC CAMBACÉRÈS À VERRIÈRES-LE-BUISSON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n° 1900029 relatif aux travaux réaménagement du lac Cambacérés à Verrières-le-Buisson :
 - Lot n°1 VRD- espaces verts- menuiserie : à la société LACHAUX PAYSAGE sise rue des Etangs 77410 VILLEVAUDE pour un montant de 1 076 716.42 € HT (tranche ferme + options 1, 3, 4 et 5)
 - Lot n°2 serrurerie : à la société MULTICLO clôtures et portails, sise rue Léo Lagrange 27950 ST MARCEL pour un montant de 223 211.96 € HT (base + option 4) ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900021 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR ADULTES POUR LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public relatif l'acquisition et la livraison de livres pour adultes pour les Médiathèques Paris-Saclay avec :
 - pour le lot n°1 « Acquisition de livres pour adultes pour les médiathèques Paris-Saclay secteur EST (Palaiseau, Igny, Orsay) », la société LA GÉNÉRALE LIBREST, sise 128bis avenue Jean Jaurès 94200 IVRY-SUR-SEINE ;
 - pour le lot n°2 « Acquisition de livres pour adultes pour les médiathèques Paris-Saclay secteur OUEST (Les Ulis, Gometz-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle) », la société SARL LIBUR, sise 15 square de la Mairie 91190 GIF-SUR-YVETTE ;
- Dit que ce marché est passé sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 75 000 € HT pour chaque lot, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

37 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LES ACTIONS MENÉES PAR LES CONSERVATOIRES CLASSÉS DU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY EN 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Ministère de la Culture et de la Communication-DRAC Ile-de-France l'attribution d'une subvention pour les actions des conservatoires classés du réseau de la Communauté Paris-Saclay au titre de l'exercice 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subvention.

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA "FÊTE DE LA SCIENCE" - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat relatives à la Fête de la science 2019 qui prévoient le versement d'une subvention avec :
 - la commune de Ballainvilliers, pour un montant de 449,50 €
 - la commune d'Igny, pour un montant de 2328 €
 - la commune de La Ville du Bois, pour un montant de 300 €
 - la commune de Linas, pour un montant de 244,50 €
 - la commune de Longjumeau, pour un montant de 800 €
 - la commune de Montlhéry, pour un montant de 645 €
 - la commune d'Orsay, pour un montant de 1 900 €

- la commune de Saclay, pour un montant de 1 100 €
 - la commune de Vauhallan, pour un montant de 220 €
 - la commune de Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 1 500 €
 - l'association Ile de Science Paris-Saclay, pour un montant de 1 500 €
 - la Faculté des Sciences de l'Université Paris-Sud, pour un montant de 1 500 €
 - le CNRS Ile-de-France Sud, pour un montant de 1 500 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

39 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations listées dans le tableau annexé pour un montant total de 79 000 euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ALLIANCE PRÉVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CHANTIERS ÉDUCATIFS SUR LE QUARTIER DE LA ROCADE BEL-AIR À LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Alliance prévention pour la mise en œuvre des chantiers éducatifs sur le quartier Rocade Bel Air de Longjumeau ;
- DECIDE le versement d'une subvention de 3 000 euros à l'association Alliance Prévention situé au 10 avenue du Général Warabiot 91 420 Morangis ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

41 - VALIDATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 - SECOND ARRÊT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ARRETE pour la seconde fois le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024, tel que présenté en annexe et prenant en compte les ajustements demandés ;
- RAPPELLE que l'atteinte des objectifs de livraison des logements a été conditionnée par les élus à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport sur le territoire ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que le projet de PLH sera transmis au Préfet du département de l'Essonne et au Préfet de la région d'Île-de-France, en vue d'une présentation en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

1 ABSTENTION : Mme Rafika REZGUI

42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR TROIS OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE VILLEJUST (HAMEAU DE FRETAY, RUE DES PAVILLONS ET RUE DE SAULX

42.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 55 RUE DE FRETAY À VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 10 000 € à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur Immobilière 3F ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

42.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, 23 RUE DES PAVILLONS À VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 18 000 € à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur Immobilière 3F, pour la construction de 18 logements locatifs sociaux rue des Pavillons ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

42.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, RUE DE SAULX À VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 20 000 € à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur Immobilière 3F, pour la construction de 20 logements locatifs sociaux, rue de Saulx ;

- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ À BONS DE COMMANDE N°1900023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ÉTUDE DE SOL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord cadre à bons de commande n°1900023 relatif aux prestations d'études de sol avec l'entreprise SAGA sise 22 rue des Carriers Italiens 91350 GRIGNY ;
- DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

44 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AXE NORD DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

44.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AXE NORD DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées dans le cadre de l'opération de requalification de l'Axe Nord à Courtabœuf au taux maximal de 30 % ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, fonction, chapitres, et articles nécessaires.

44.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AXE NORD DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'opération de requalification de l'Axe Nord à Courtabœuf au taux maximal de 30 % ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, fonction, chapitres et articles nécessaires.

45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'OCTROI DE SUBVENTION RELATIVE À LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES SUR L'ENSEMBLE DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées sur l'ensemble du parc d'activités de Courtabœuf au taux maximal de 30 % ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées, fonction, chapitres et articles nécessaires.

46 - APPROBATION DES CARTES D'EXPOSITION AU BRUIT

Ce point est reporté de l'ordre du jour en séance

47 - APPROBATION DU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL DES ESPACES DE STATIONNEMENT SÉCURISÉS EN GARES RER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le tarif de l'abonnement annuel aux espaces de stationnements sécurisés pour vélos en gares à 20 €.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

48 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900030 RELATIF AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA ROUTE D'ORSAY À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°1900030 relatif aux travaux de création d'une piste cyclable route d'Orsay à Marcoussis,
Lot n°1 : à la société TRAVAUX PUBLICS DE SOISY pour un montant de 361 954,70 € HT tranche ferme et tranche optionnelle

Lot n°2 : à la société SEGEX pour un montant de 753 685 € HT

Lot n°3 : à la société ID VERDE pour un montant de 45 987,03 € HT tranche ferme et tranche optionnelle

- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

49 - ADHÉSION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'ESSONNE POUR L'ANNÉE 2019 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne (CDT) ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de 2 500 euros au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne (CDT) correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne (CDT) ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

50 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE « GRAND CŒUR-ÎLOT MAIRIE NORD » POUR LA MÉDIATHÈQUE DE BURES-SUR-YVETTE 5 SQUARE DES DROITS DE L'HOMME- 5 BIS IMPASSE DE LA STATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'AFUL Grand Cœur-Illet Mairie Nord à Bures-sur-Yvette ;
- DESIGNNE Madame Irène BESOMBES pour représenter la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale de l'AFUL Grand Cœur Illet Mairie Nord ;
- DIT que cette décision sera communiquée à l'AFUL Grand Cœur Illet Mairie Nord.

51 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPL WIPSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de la Société publique locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES ;
- DESIGNNE Monsieur Igor TRICKOVSKI comme représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES ;
- DESIGNNE Monsieur Michel BOURNAT comme représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société publique locale WELCOME IN PARIS-SACLAY

ENTREPRISES ;

- DIT que cette décision sera communiquée à la Société publique locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES.

52 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2018 ;
- DIT que ce rapport sera transmis aux maires des 27 communes de la Communauté Paris-Saclay pour communication aux conseils municipaux en séance publique.

53 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 7/7/2019

Le Président,

Michel BOURNAT

